

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mannix casséus](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a1f3081ee6e52fff2c0c645d>

Date d'obtention : 2024-02-16 16:00:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut consulter la trousse Sexto avant d'intervenir dans des cas de Sextage et suivre le protocole pour le cadre légal.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus outillé et vigilant face dans mes interventions auprès des victimes de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'il faut traiter les cas de sextage avec beaucoup de vigilance et de s'informer de l'implication des partenaires comme la police et les divers intervenants dans le milieu. Recueillir les informations de la trousse lors des interventions.